

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 476 883

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

N° 80 04275

(21)

(54) Présentoir portable pour articles du genre chaussures.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 09 F 5/02; A 47 F 7/08; B 65 D 85/18.

(22) Date de dépôt..... 22 février 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 28-8-1981.

(71) Déposant : CHOUTEAU Pierre, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Chouteau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jacques Chanet, conseil en brevets,
95 bis, av. de Royat, BP 27, 63400 Chamalières.

La présente invention est du domaine des nécessités de la vie courante et elle a pour objet une mallette de présentation, ou encore un présentoir portable pour articles du genre chaussure.

5 On connaît à la fois des mallettes à parois rabattables destinées à servir d'écrin pour la présentation d'objets tels que couverts de tables dans lesquels lesdits couverts, cuillères, fourchettes, couteaux, etc... sont pincés entre des doigts élastiques pour être séparés les uns des autres et
10 maintenus en place ; on connaît aussi notamment pour les voir fréquemment dans les vitrines des commerçants en chaussures des présentoirs en gradins sur lesquels des chaussures offertes en vente sont disposées.

15 La présente invention, principalement destinée aux voyageurs-représentants-placiés en chaussures a pour but de mettre à la disposition de ces professionnels une mallette portable à la main dans laquelle peuvent être disposées des chaussures de façon telle qu'à l'ouverture de la mallette elles apparaissent dans la présentation flatteuse qu'elles pourront 20 avoir dans la vitrine d'un magasin.

Selon la présente invention, une mallette de présentation, ou présentoir portable pour articles du genre chaussures est caractérisée dans sa généralité en ce qu'elle incorpore des moyens de maintien et de positionnement desdits articles et en
25 ce que lesdits articles sont placés aussi bien sur le fond que sur au moins un rayon intermédiaire, que sur des parois rabattables de ladite mallette ; d'où il résulte que la présentation des dits articles dans une disposition convenable est obtenue de façon immédiate à l'ouverture de la mallette.

30 Selon une première caractéristique générale de l'invention lesdits moyens de maintien et de positionnement comprennent au moins une sangle élastique pour faire pression sur une partie, semelle ou talon, dudit article et appliquer ainsi une autre partie dudit article contre un élément fixe avec
35 une paroi de la mallette. La sangle est disposée de façon telle que les forces qu'elle exerce lorsqu'elle est en prise normale sur une chaussure aient leur résultante dans le plan de la semelle

il résulte d'une telle disposition que le maintien des chaussures est suffisant pour assurer leur stabilité en cours de transport de façon telle qu'à l'ouverture de la mallette les chaussures n'apparaissent pas dans un désordre rebutant, mais aussi de 5 façon suffisamment souple pour que les chaussures puissent être retirées assez facilement de la mallette, pour être par exemple soumises à un examen plus détaillé, et enfin que ces moyens de maintien soient assez discrets pour ne pas cacher une partie des chaussures présentées et nuire à leur aspect.

10 De préférence ladite sangle élastique au moins est fixée aux rayons ou parois de ladite mallette par une pluralité de supports équidistants l'un de l'autre d'au moins la largeur d'un dit article ; les supports peuvent être de petites équerres dont une branche est fixée sur la paroi ou rayon de la 15 mallette et dont l'autre branche supporte la sangle ; il résulte de cette disposition que des emplacements peuvent être occupés ou inoccupés sans que cela change la force de maintien de la sangle dans des emplacements voisins.

20 De préférence encore la sangle élastique est nettement plus large (ou haute) qu'épaisse de façon telle qu'elle ne puisse rouler sur la partie de la chaussure avec laquelle elle est en contact ; en d'autres termes la sangle a la forme d'un ruban élastique.

25 Selon une seconde caractéristique particulière de l'invention, ladite mallette a, lorsqu'elle est fermée, sensiblement la géométrie d'un parallélépipède rectangle dont une partie de la paroi supérieure et une partie de la paroi latérale peuvent être rabattue au moins en partie ; d'où il résulte que, 30 ladite mallette étant pourvue d'un rayon intermédiaire d'une largeur inférieure à la largeur du fond, lorsqu'elle est ouverte, elle présente l'aspect de gradins sur lesquels sont disposés les dits articles.

35 La présente invention sera mieux comprise et des détails en relevant apparaîtront à la description qui va en être faite en relation avec les figures de la planche annexée dans laquelle :

La fig.1 est une représentation cavalière d'un présentoir portable conforme à l'invention,

2476883

La fig.3 est une élévation de la chaussure de la fig. 2,

La fig.4 est une vue de côté à plus petite échelle que la fig.1 du présentoir de cette dernière figure, et

5 La fig.5 est une représentation analogue à celle de la fig.1 mais à plus petite échelle d'une variante de présentoir.

Sur les fig.1 et 4 une mallette de présentation ou présentoir portable 1 a lorsqu'elle est fermée et tel 10 que cela est bien visible sur la fig.4 une géométrie de parallélépipède rectangle ; une partie supérieure 2 de la paroi de la mallette fermée est constituée d'une partie 3 de la paroi supérieure et d'une partie 4 d'une paroi latérale ; cette partie est rabattable de 180° environ au-dessus de la mallette, comme cela 15 est visible sur la fig.1, pour former l'étage supérieur des gradins ; une partie 5 de la paroi latérale sus visée est rabattable vers l'avant de 90° pour former ou prolonger vers l'avant l'étage inférieur des gradins précités.

Dans le cas de présentoir de la fig.1, 20 la mallette comporte un rayon ou étage intermédiaire 26. Chaque paroi ou rayon est pourvu d'une sangle telle que la sangle 6 de l'étage formé par la paroi rabattable 5 et d'une rampe 7 à fonction de butée. Les sangles et leurs butées correspondantes sont allongées dans des directions sensiblement parallèles et espacées 25 d'une distance assez inférieure à la longueur d'une semelle, dans une gamme de pointure donnée.

Des pattes de fixation telles que 8 et 9 délimitent pour chaque sangle des emplacements tels que 10 et 11 destinés à recevoir chacun une chaussure. La disposition décrite 30 pour la paroi rabattable 5 s'applique aussi bien à la paroi de fond de la mallette qu'au rayon 6, qu'à la partie latérale supérieure 3.

Sur les fig.2 et/ou 3 une chaussure 13 est disposée dans un emplacement 14. Une sangle 15 fixée par des pattes 16 et 17 en forme d'équerre solidaires d'une paroi de la mallette est tendue, soit dans une position 18 contre l'extrémité arrière du talon de la chaussure 13, soit dans une position 19 contre la partie avant du même talon. La première position de la

sangle 15 amène la chaussure en appui contre la rampe de butée 20 ; la seconde position de la sangle sous la semelle et contre la partie avant du talon amène la chaussure en butée contre la paroi arrière 21 de la mallette . On choisira pour le positionnement de la chaussure soit l'une, soit l'autre de ces positions en fonction de la nature de la chaussure ou des possibilités de l'étage; par exemple l'étage de présentoir constitué par la paroi rabattue 5 du présentoir de la fig.1 ne permet que la position représentée en 18 puisqu'une paroi 21 n'existe pas pour cet étage. On remarquera sur la fig.3 la présence d'un rebord dont est pourvu le bord supérieur de la butée 20 ; ce rebord permet une meilleure retention de la chaussure dans les cas de chaussures à semelle débordante. On remarquera aussi sur la fig.3 que la largeur (ou hauteur) de la sangle 15 permet son passage sous la semelle de la chaussure tout en assurant une prise suffisante contre le talon.

Sur la fig.5 une mallette présentoir à deux étages 22 et 23 a une forme également parallélépipédique mais constituée d'une seule partie rabattable au lieu de deux ; elle a ainsi la forme de deux coquilles articulées l'une sur l'autre et dont le plan de jonction passe sensiblement par les diagonales des rectangles d'extrémité du parallélépipède. On remarque à titre de particularité significative que l'étage supérieur 23 a une largeur plus grande que la base de la coquille dont il fait partie ; cette largeur supplémentaire surplombe l'étage inférieur et est rabattu à l'intérieur de la coquille en suivant le pivotement de 180° de la coquille supérieure.

Avantageusement chacun des présentoirs des figures est pourvu d'une poignée supérieure permettant sa préhension manuelle ; avantageusement aussi les parties rabattables sont articulées sur les parois de la mallette au moyen d'une charnière du type à piano ; avantageusement enfin le présentoir est capitonné intérieurement de façon à rendre plus attrayante la présentation des chaussures qu'il contient.

Bien que l'on ait décrit et représenté des formes particulières de réalisation de mallettes présentoirs conformes à l'invention, il doit être compris que ces formes ne sont pas limitatives de la portée de l'invention qui se trouve définie par les revendications qui suivent.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1.- Mallette de présentation pour articles du genre chaussures, caractérisée :
- en ce qu'elle incorpore des moyens de maintien et de positionnement desdits articles,
 - 5 - en ce que lesdits articles sont placés aussi bien sur le fond que sur au moins un rayon intermédiaire, que sur des parois rabattables de ladite mallette,
 - 10 d'où il résulte que la présentation desdits articles dans une disposition convenable est obtenue de façon immédiate à l'ouverture de la mallette ;
- 2.- Mallette suivant la revendication 1, caractérisée :
- en ce que lesdits moyens de maintien et de positionnement comprennent au moins une sangle élastique pour faire pression sur une partie, semelle ou talon, dudit article et appliquer ainsi une autre partie dudit article contre 15 un élément fixe avec une paroi de la mallette ;
- 3.- Mallette suivant la revendication 2, caractérisée :
- en ce que ladite sangle élastique au moins est fixée aux rayons ou parois de ladite mallette par une pluriété de supports équidistants l'un de l'autre d'au moins la 20 largeur d'un dit article ;
- 4.- Mallette suivant la revendication 3, caractérisée :
- en ce que ladite sangle élastique est plus nettement large (ou haute) qu'épaisse de façon telle qu'elle 25 ne puisse pas "rouler" sur ledit article ;
- 5.- Mallette suivant la revendication 1, caractérisée :
- en ce que ladite mallette a, lorsqu'elle est fermée, sensiblement la géométrie d'un parallélépipède rectangle dont une partie de la paroi supérieure et une partie 30 de la paroi latérale peuvent être rabattue au moins en partie,

d'où il résulte que, ladite mallette étant pourvue d'un rayon intermédiaire d'une largeur inférieure à la largeur du fond, lorsqu'elle est ouverte, elle présente l'aspect de gradins sur lesquels sont disposés lesdits articles ;

5

6.- Mallette suivant la revendication 2, caractérisée :

en ce que ladite sangle est disposée de façon telle que les forces qu'elle exerce lorsqu'elle est en prise normale sur une chaussure aient leur résultante dans le plan de la semelle.

10

